Saint-Alban FRC 4' 30572

Case FRC 24868

DISCOURS

D'ALEXANDRE ROUSSELIN,

Commissaire civil national dans le Département de l'Aube, en renouvellant le Département, séant à Troyes.

Agnos dulce pecus tellus Campana ferebat
Donec serva fuit, gignet nunc libra leones.

TRADUCTION.

L'homme sans liberté, la terre en esclavage,
N'enfanteront jamais que ronce et fruit sauvage;
Ce païs, jusqu'alors si fertile *en moutons*, (*)
Devenu libre enfin, produira des lions.

facit utrumque A. R.....

RÉPUBLICAINS,

Un des principaux objets de la mission régénératrice pour laquelle j'ai été appelé dans le département de *l'Aube*, est le renouvellement et l'épuration des autorités constituées. Cet objet est véritablement un des

(*) Tout le monde connoît le proverbe des *99 moutons & un Champenois*.....

THE NEWBERRY LIBRARY

plus essentiels, et de sa décision dépend le bonheur du Peuple. Le Peuple ne pouvant exercer lui-même ses droits, en délègue l'exercice à ses magistrats. Par quelle fatalité ses droits sacrés ont-ils été négligés, compromis jusqu'ici ? par quelle funeste conséquence l'homme créé par le Peuple pour la défense de ses intérêts, les a-t-il oubliés pour conspirer contre ses auteurs ? A peine le fonctionnaire a-t-il reçu l'existence de la main du Souverain, qu'il en abuse pour vouloir la détruire. Malheureux ! il ne s'apperçoit pas qu'il se détruit lui-même ; que tôt ou tard le Tout-puissant se venge, et que sa vengeance est la justice.

Voilà ce que nous ont appris avec un nouvel étonnement les périodes variées de la révolution. Toujours le Peuple trahi jusqu'alors, mais aujourd'hui le peuple punissant les traîtres : les trahisons sont finies, puisque la justice a succédé à l'impunité ; la loi plane, et son glaive terrible remet au niveau de l'égalité les têtes qui veulent encore saillir et excéder la surface.

Le Peuple, à Rome eut des Tribuns pour défendre sa puissance contre les autorités usurpatrices ; chez nous le peuple doit

être son Tribun à lui-même. Il n'a pas besoin de défenseurs ; quand il a combattu lui-même, il s'est toujours sauvé : l'aristocratie a pâli, elle s'est blottie devant le courroux du Souverain. Que le Souverain ne pose point les armes !

Charlemagne, de despotique mémoire, scelloit ses édits impériaux avec le *pommeau* de son épée; que le Peuple exprime aussi ses volontés par *l'instrument tranchant* de la justice révolutionnaire ; que la pique de la liberté soit toujours en arrêt contre les traîtres, le triomphe de la République reposera sur des bases inébranlables.

Je ne sais si l'on doit attribuer à la nature des hommes ou du climat champenois la marche lente et tardive du département de l'Aube ; toujours est-il vrai et universellement constaté que ce pays n'a encore rien enfanté de grand ni de républicain : il a même eu le malheur d'envoyer à la Convention plusieurs coupables, connus à jamais d'une manière infamante. Un seul homme énergiq ue (*Danton*) a pris le jour dans ces contrées ; mais son caractère républicain fut comme un élément séparé des rives de l'Aube ; Paris l'a réclamé, et la

République s'est approprié celui que son pays natal avoit méconnu.

Ce pays-ci n'est point *brissotin*, disent les Champenois qui veulent l'excuser. Et ses habitans ne sont point contre-révolutionnaires ?

Je n'examine point la vérité de cette justification dont, avec connoissance de cause, l'on pourroit douter sans outrage ; mais j'affirme qu'il y existe bien peu de révolutionnaires, et que peut-être long-temps encore on y chercheroit un *maratiste*. Homère dormoit quelquefois, mais souvent il étoit éveillé ; le sommeil de l'administration du département de l'Aube a toujours été une profonde *léthargie* ; le modérantisme, la stagnation ont été tellement ses *habitudes*, qu'il les a regardées comme des élémens administratifs. Je faisois ce reproche au citoyen *Gobin*, procureur-général-syndic, un jour qu'il vint me voir ; sa conduite m'y autorisoit, sa réponse m'y autorise davantage encore : *Nous avons toujours suivi la loi*, m'a-t-il répondu, dans notre département ; ce qui veut dire à-peu-près : *notre prévoyance timide a tâché de nous mettre hors du châtiment.* Ce langage est au-moins celui de la

poltronnerie, et l'on ne peut sans peine se rappeler qu'il ait été tenu par celui qui doit être l'ame du département qu'il préside, qui doit être toujours, non point *au pas craintif de la loi*, mais à celui *de la révolution*.

La *védette en avant* chargée de sonner l'alarme de la liberté, doit passer à *l'arrière-garde*, si sa surveillance n'égale les dangers de la patrie.

Il n'est rien d'exagéré pour la cause du Peuple.

Celui qui n'est pas pénétré de ce principe, celui qui ne l'a point mis en pratique, ne peut rester au *poste avancé*; car il ne suffit pas de suivre les décrets de la Convention nationale, il faut encore qu'un procureur-général-syndic l'aide dans sa marche, seconde ses efforts; il faut qu'il soit la source du torrent populaire qui renverse toutes les inégalités élevées par l'aristocratie contre la marche révolutionnaire.

Voilà ce que devoit faire, et ce que n'a pas fait le citoyen *Gobin*, et ce qui m'a décidé à le transposer dans l'administration du département; de manière qu'averti par mon avis fraternel, il reconnût son erreur

léthargique , et qu'il pût la réparer par l'activité et l'énergie qu'il eût dû montrer plutôt , et que les circonstances mettent indispensablement à l'ordre du jour.

Les reproches très-fondés que je viens de faire s'adressoient plus particulièrement au procureur-général syndic , mais j'ai vu avec peine qu'ils recevoient une application générale à toute l'administration.

Les membres qui la composoient lui ont donné une physionomie molle et efféminée; quelques-uns même (1) (et ceux-là sont hors d'état de nuire) l'auroient rendue *contre-révolutionnaire*.

Le règne de la modération est fini ; celui de la vigueur est enfin arrivé : mes reproches à l'ancienne administration sont desavis à celle qui va lui succéder. Qu'elle se persuade bien que , chargée des intérêts du Peuple , elle seroit coupable de tout le bien qu'elle n'auroit pas fait pour le Peuple ; que n'être point *en avant* , c'est être en arrière de ses devoirs. Quelle cause plus

(1) *Gonthier*, secrétaire-général ; et *Mouchet*, administrateur : tous deux liés avec tous les suspects, fédéralistes , brissotins , opposés à toutes les mesures révolutionnaires en toute occasion.

belle doivent-ils défendre que celle de la liberté ? *Cobourg* , à la tête de ses nombreuses légions d'esclaves , vaut-il un seul soldat de l'égalité ?

Mais en même-temps qu'il faut que la République soit bien servie , il faut que l'existence de ses fonctionnaires soit salariée : pour que la République ait des fonctionnaires Sans - culotes , il faut que les Sans-culotes soient indemnisés ; aussi userai-je de l'autorité illimitée qui m'est confiée pour suspendre des abus dont les conséquences ont été déjà très-funestes à la République , et qui ont arrêté la marche des hommes libres luttant contre le despotisme.

La cour voulant avoir des valets dévoués à ses bassesses , avoit eu la précaution de faire présider les départemens par des hommes qui ne devoient recevoir aucun salaire ; il s'en suivoit de-là que les présidens des départemens pouvoient être et furent souvent des hommes vendus , et se donnèrent la main avec le despote des Tuileries , pour arrêter les progrès de la liberté. Cet exemple n'est contesté par personne. A la faveur de ce piège adroitement préparé , le fil élec-

trique de la tyrannie se communiquoit avec rapidité à toute la France. C'est ainsi que les sentimens du peuple furent, dans de grandes circonstances, méconnus et défigurés, parce que ceux qui étoient chargés d'être ses organes, au-lieu de présenter le vœu collectif, ne montroient que celui de la tyrannie individuelle, qui se répercutant avec perfidie, par les facilités de communication qui étoient en leur pouvoir, avoient l'air de former une *masse* et une volonté générale en faveur de la tyrannie.

Le peuple a déjoué ces complots, et ses insurrections contre cette tyrannie ont prouvé que son vœu n'est que celui de la liberté, et que seulement ses organes furent des fourbes et des faussaires.

Ici cet abus dangereux va cesser : j'ai arrêté qu'il n'y auroit plus de président *gratuit*, la présidence sera alternativement occupée un mois par chaque Sans-culotte composant l'administration ; ainsi les volontés du peuple ne risqueront plus d'être compromises par des riches vendus, et qui voudroient vendre ses droits.

Si la république use de précautions, elle le doit pour sa conservation ; la raison seule

doit présider à la justice : ces deux divinités ne peuvent se séparer, et l'une sans l'autre n'existeroient point ; ce sont elles qui me conduisent à cette innovation. Je dois de même motiver au peuple les autres changemens faits par sa volonté, car c'est elle seule que je dois exprimer ici.

Opprimé long-temps par les préjugés, le peuple ne s'est vengé qu'en les détruisant. C'est ainsi que la noblesse, regardée long-temps comme une décoration, a été forcée de rentrer sous l'égalité.

Ce n'est pas un préjugé que la flétrissure et la défiance qui environnent aujourd'hui ceux qui ont été empreints de cette tache; les crimes, les complots, les trahisons répétés des nobles, leur ont mérité d'être en arrestation, et pour ainsi dire *hors* la loi. Mais de même que ce fut une injustice criminelle que d'établir de la différence entre l'homme et l'homme ; de même qu'il fut barbare de croire qu'il pût exister deux espèces, l'une de nobles, l'autre de plébéïens, nous ne devons reconnoître en ce moment-ci qu'un être, que la conduite des hommes ; et si un ci-devant noble a constamment marché dans la ligne de la philosophie et du pa-

triotisme, ce peut être sans doute une victoire encore sur les préjugés que d'embrasser cette exception, et de ne considérer que les actions.

Le citoyen *Pavée*, administrateur du département de l'Aube, est né près de cette caste infâme qui a fait le malheur de la terre : ma *bile plébéïenne* s'est émue, je vous l'avoue, en apprenant d'abord qu'il occupoit cette place, mais l'estime de ses concitoyens, une réputation soutenue de patriotisme et d'activité civique depuis la révolution, sont venues traverser ma première opinion qui fut sans doute celle de la prévention. J'aime à voir un patriote, et par-tout je suis heureux d'embrasser un frère, fût-il noble ou prêtre, quand il n'est plus ni l'un ni l'autre; telle est la bonté du peuple, que je ne prononce ici que son opinion ; heureux de l'occasion de proclamer de nouveau que les actions et les vertus des hommes doivent *par-tout* recevoir leurs *récompenses*, par-tout les *crimes recevoir* leurs *châtimens inévitables*.

Néanmoins, comme les places les plus révolutionnairement actives doivent être, non par *privilège*, mais pour concilier les

précautions de la république, occupées par les Sans-culottes, le citoyen *Pavée* passera dans le conseil-général du département ; il y portera ses principes civiques, plus d'ardeur, s'il est possible encore, et partout l'estime de ses concitoyens suivra sa conduite, tant qu'elle ne variera point en faveur de la liberté.

Voici les membres qui composeront le directoire du département de l'Aube :

PECQUÉREAU,
RAVERAT,
GOBIN,
DUPUY,
TRUELLE-RAMBOURG,
GARNIER, *Imprimeur*,
GUÉRIN,
THOMAS,
BERTRAND, d'Arcys, procureur-général-syndic du département ;
HADOT, Secrétaire-général ;
JACQUINOT, secrétaire-adjoint.

CONSEIL.

Les Citoyens,
PAVÉE,
PRONGEY, seront membres du

conseil-général ; les autres membres du directoire sont destitués.

Ces citoyens sont :

Mouchet,
Guerrapain,
Tripier,
Gonthier,

Lalobe a donné sa démission, acceptée par GARNIER, Représentant du peuple.

Gonthier et *Mouchet* seront seuls en état d'arrestation ; les autres tâcheront, par un patriotisme plus attentif et plus énergique, de réparer le mal qu'ils ont fait, en ne faisant pas tout le bien dont ils étoient capables.

(Puis s'adressant aux nouveaux fonctionnaires qui étoient mêlés parmi le peuple) :

Pour vous, magistrats recréés du peuple, vous allez paroître sous d'heureux auspices ; la régénération de Troyes s'avance, c'est à vous d'achever l'ouvrage. Vos fonctions sont dignes d'envie, car vous pouvez faire le bonheur du peuple. Quelle carrière plus glorieuse fut jamais ouverte pour des hommes libres !

Pour moi, si au milieu de la joie universelle qui doit présider à la justice qui renouvelle dans ce moment les fonctionnaires, il m'étoit permis d'exprimer un sentiment personnel, Sans-culottes magistrats, marchez toujours avec le peuple; sachez que rien n'est exagéré pour sa cause; que l'aristocratie, que le modérantisme ne sortent jamais de la *tanière* où mes efforts les ont repoussés. Consolez le pauvre, soulagez les besoins de la veuve dont l'époux est mort dans les combats de la liberté. Vous êtes les enfans du peuple, rendez-vous dignes de cette noble origine. Mon ouvrage sera ma récompense, j'oublierai ce que fut la ville de Troyes; je me rappelerai qu'elle est libre, qu'elle est républicaine, et ce souvenir sera le plus délicieux de ma vie.

A. ROUSSELIN,
Commissaire civil national.

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil-Général du Département de l'Aube.

SÉANCE du 5 Frimaire au matin, où étoient réunis les citoyens RAVERAT, président; TRUELLE, TRIPIER, PRONGEY, PAVÉE, GUERRAPAIN, BONNEMAIN; GOBIN, procureur-général; et JACQUINOT, Secrétaire-adjoint.

EST entré, accompagné du peuple prévenu la veille à la société populaire du renouvellement du Département, qui devoit avoir lieu ce matin, Alexandre ROUSSELIN, envoyé par la Convention dans le Département, à l'effet d'y prendre différentes mesures de sûreté générale et de salut public, notamment celle du renouvellement et de l'épuration des autorités constituées; lequel, après avoir, dans un discours plein de force et de républicanisme, fait sentir qu'une

des principales causes des maux de toute espèce qui déchirent depuis long-temps la patrie, étoit la mollesse et l'apathie des corps administratifs, qui, parce qu'ils se traînoient machinalement *après la loi*, croyoient avoir acquitté avec largesse la dette qu'ils avoient contractée envers leurs commettans; qu'il étoit arrivé ce moment où ceux-là des fonctionnaires publics qui n'avoient pas déployé, dans le poste qui leur avoit été confié, cette énergie et ce ton mâle qui caractérisent un républicain, devoient laisser saisir par des mains plus fermes et plus actives les rênes d'une administration qu'ils abandonnoient flottantes au gré d'une coupable indolence; que les administrateurs du département de l'Aube étoient, sinon du nombre de ceux à qui de semblables reproches pouvoient être adressés, au-moins ils ne s'étoient distingués, dans la carrière qu'ils avoient courue, par aucun de ces actes qu'enfante un patriotisme brûlant; que d'après les renseignemens certains qu'il a pris auprès des patriotes les plus révolutionnaires de cette ville, il avoit cru, dans sa sagesse, qu'il étoit important pour la chose publique de

521

vivifier et d'imprimer à cette administration un mouvement plus vif et plus soutenu, en en écartant les hommes foibles qui s'y trouvoient.

Et à l'instant il a fait lecture de la liste des citoyens qui devoient remplacer les membres du directoire qu'il avoit jugés devoir éloigner, et a annoncé que dans la séance de la société républicaine qui se tiendroit aujourd'hui, il en seroit par lui donné connoissance, afin que dans ce foyer de lumières comme de patriotisme, le peuple sanctionnât de sa volonté souveraine cette opération importante à son salut.

Lecture faite du discours et de la liste ci-dessus, l'assemblée en a demandé à l'unanimité l'impression.

Rousselin a appelé le nouveau directoire. Tous les membres étoient présens, et ont prêté le serment accoutumé des fonctionnaires publics; ainsi que Pavée et Prongey, transportés dans le conseil.

pour copie conforme à l'original.

RAVERAT, président; JACQUINOT, secrétaire-adjoint.